



Paris le 29 octobre 2025

Solidarité avec Ahmed Souab : défendre un avocat, c'est défendre la justice

Le Syndicat des avocat·es de France apporte son soutien plein et entier à Ahmed Souab, dont le procès se tiendra ce vendredi 31 octobre 2025 à tribunal de première instance de Tunis.

Lauréat du prix Ebru Timilk 2025, décerné à l'occasion de la Journée internationale du procès équitable (connue par son acronyme en anglais IFTD, International Fair Trial Day) Ahmed Souab, ancien juge puis avocat tunisien, a consacré toute sa carrière à la défense de l'État de droit, de l'indépendance de la justice et des libertés fondamentales.

En tant que magistrat administratif, il s'est illustré par des décisions « audacieuses et indépendantes », qui ont défié les abus d'un régime autoritaire et apporté réparation à des personnes victimes d'injustices institutionnelles.

Il a poursuivi cet engagement après sa retraite, en tant qu'avocat, en défendant des détenus politiques, des magistrats révoqués, et a également pris position publiquement pour dénoncer l'instrumentalisation de la justice et le déni de garanties procédurales.

En avril 2025, il a été arrêté, poursuivi pour des accusations liées au terrorisme, après avoir exercé publiquement son droit à la liberté d'expression.

Le SAF considère que ce procès ne concerne pas seulement un homme, mais porte sur un principe fondamental : la liberté de l'avocat·e dans l'exercice de son métier, l'indépendance des juges et l'effectivité d'un procès équitable.

La SAF réaffirme sa conviction que l'indépendance de la justice est un pilier indispensable de toute démocratie, et que les avocat·es font partie des garant·es de cette indépendance. Nous invitons les confrères et consœurs, les organisations professionnelles et les défenseur·es des droits humains à marquer de leur attention ce procès, car il engage bien au-delà de la Tunisie.

Nous apportons toute notre solidarité envers un confrère dont l'engagement interpelle l'ensemble de la profession.

Le SAF rappelle que les attaques portées contre celle et ceux qui défendent la justice frappent aussi, indirectement, les barreaux et avocat·s à l'échelle internationale.

Le SAF dénonce le recul de l'État de droit en Tunisie et le manque d'indépendance de l'autorité judiciaire.

Le SAF appelle les autorités tunisiennes à garantir que le déroulement de ce procès respecte strictement les normes internationales relatives aux droits humains, notamment : le respect des garanties de la défense, l'accès libre à un·e avocat·e de son choix, l'absence de coercition ou de pression politique sur la justice.